

République française
Département SOMME
Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS
Séance du 11 septembre 2018

<table border="1"> <tr> <td>Conseillers en exercice</td> <td>52</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>38</td> </tr> <tr> <td>Qui ont pris part au vote</td> <td>48</td> </tr> </table>	Conseillers en exercice	52	Présents	38	Qui ont pris part au vote	48	<p>L'an deux mille dix-huit, le onze septembre à neuf heures trente, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, légalement convoqué, s'est réuni en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'AMIENS, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de la doyenne d'âge.</p> <p>Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Comité Syndical le trente août deux-mille dix-huit.</p>			
Conseillers en exercice	52									
Présents	38									
Qui ont pris part au vote	48									
<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Vote</td> </tr> <tr> <td colspan="2">A l'unanimité</td> </tr> <tr> <td>Pour : 48</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Contre : 0</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Abstention : 0</td> <td></td> </tr> </table>	Vote		A l'unanimité		Pour : 48		Contre : 0		Abstention : 0	
Vote										
A l'unanimité										
Pour : 48										
Contre : 0										
Abstention : 0										
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le : 18/09/18</p> <p>Et publication le : 19/09/18</p>	<p><u>Présents</u> : M. GEST, Mme FOURÉ, M.M. MERCUZOT, FRADCOURT, SAVREUX, RIFFLART, Mmes RODINGER, BOHAIN, M.M. HERNANDEZ, DESSEaux, RENAUX, Mme FINET, M. CANDELA, Mmes PINON, BRIAULT, M.M. SOMON, MAGNIER, PETIT, DURIEUX, BOULANGER, Mmes MARCEL, MAILLART, M.M. AMARA, WATELAIN, BEAUVARLET, Mme LEMAIRE, M.M. LETESSE, FRANÇOIS, LEPERS, DESFOSSÉS, BLEYAERT, STOTER, LEFEUVRE, LENGLET, BABAUT, SIMON, GREVIN, Mme THIEBAUT.</p>									
	<p><u>Excusés, absents</u> : M.M. LORIC, GERARD, DELNEF.</p>									
	<p><u>Pouvoirs</u> :</p> <p>M. CANDELA à M. DESSEaux M. DEBART à M. RENAUX Mme HAMADI à M. SAVREUX Mme CARPENTIER à Mme THIEBAUT M. VILLAIN à M. LEPERS M. CLAISSE à Mme FOURÉ M. DEFLESSELLE à M. MAGNIER</p>									

	Mme VERRIER à M. GEST M. DE WITASSE THEZY à Mme PINON M. DESTOMBES à M. BLEYAERT Mme DE WAZIERS à M. DESFOSSÉS M. LOGNON à M. FRANÇOIS
M. CANDELA (pouvoir à M. DESSEAU) a quitté la séance à 10h40 Mme FOURÉ a quitté la séance à 11h05 M. MERCUZOT a quitté la séance à 11h13 M. SOMON a quitté la séance à 11h13 Mme PINON a quitté la séance à 11h25 Mme MAILLART a quitté la séance à 11h25	
Début de la séance : 9h46 Fin de la séance : 11h30	
Le compte-rendu analytique de la séance du 11 septembre 2018 sera affiché le 19 septembre 2018	
Séance présidée par : Mme Colette FINET, doyenne d'âge, puis par M. Alain GEST, Président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.	

DÉLIBÉRATION

OBJET : Demande de subvention pour l'ingénierie du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois au titre de la PRADET 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 8 juillet 2016 relative à la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires des Hauts-de-France pour la période 2016-2020,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois décide,

Article 1 : Le Président est autorisé à demander une subvention auprès de la région Hauts-de-France au titre de la P.R.A.D.E.T.

Article 2 : Monsieur le Président du Pôle Métropolitain est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



**Le Président,
Alain GEST**

PÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès des services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens.

Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission en préfecture en date du 18/09/18... et de sa publication en date du 19/09/18.

Le Président

Alain GEST